



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 110-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.302

Déposée le : 02.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Riesen (La Neuveville, PS) (porte-parole)
Ruch (Bern, Les VERT-E-S)
Ammann (Bern, LG)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 05.06.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié

Proportionnalité en matière de répression policière lors de manifestations !

L'usage de la force doit respecter le principe de proportionnalité. Le 24 mai 2025 à Berne a eu lieu une manifestation de solidarité envers la population de Gaza, laquelle subit des atrocités qui, pour beaucoup, s'apparentent à des actes de génocide. Selon [swissinfo.ch](https://www.swissinfo.ch)¹ environ 2000 personnes ont participé à cette manifestation. La manifestation n'était pas autorisée par la ville de Berne.

La police est intervenue pour disperser les manifestantes et manifestants en utilisant du gaz lacrymogène, des canons à eau et des balles en caoutchouc. Selon les rapports de la presse, certaines manifestantes et manifestants ont utilisé des fumigènes et lancé des objets contre la répression policière. Les témoignages font état d'une confrontation très violente lors de cette manifestation ayant rassemblé une foule diverse, dont des familles et des personnes âgées. Cet usage de la force interroge quant à la proportionnalité de la réponse policière. Notamment le fait de tirer à plusieurs reprises avec des balles en caoutchouc.

Cette arme dite « à létalité réduite » peut provoquer de graves blessures et même des décès. Une revue de la littérature scientifique concernant les décès, blessures et handicaps permanents liés à l'utilisation de projectiles à impact cinétique pour le contrôle des foules conclut que ces projectiles mènent à une morbidité et mortalité considérables². L'étude a identifié 1984 personnes avec des blessures entre 1990 et 2017, dont 53 décès liés à celles-ci et 300 personnes souffrant de handicaps permanents. Selon les autrices et auteurs, étant donné leur imprécision inhérente, ces projectiles ne semblent pas appropriés pour le contrôle

¹ [Swissinfo.ch](https://www.swissinfo.ch/ger/grosser-polizeieinsatz-an-pal%C3%A4stina-demo-in-bern/89406144), article du 24 mai 2025, <https://www.swissinfo.ch/ger/grosser-polizeieinsatz-an-pal%C3%A4stina-demo-in-bern/89406144>, lien visité le 28.05.2025

² Haar et al 2017, Death, injury and disability from kinetic impact projectiles in crowd-control settings: a systematic review. BMJ Open doi: 10.1136/bmjopen-2017-018154

de foule. En Suisse, l'utilisation de fusils à létalité réduite a causé des lésions à l'œil chez près de 30 personnes depuis les années 1980³. Son utilisation contre la population dans le cadre de cette manifestation fréquentée aussi par des enfants et des personnes âgées est dangereuse et disproportionnée.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels critères doivent être respectés lors de l'utilisation d'armes à létalité réduite dans le cadre du contrôle de la foule ? Est-ce que la présence d'enfants et de personnes vulnérables ne devrait pas exclure une telle utilisation ?
2. Certains pays et régions interdisent l'utilisation de certaines armes à létalité réduite. Est-ce qu'une interdiction ou une restriction étendue dans le cadre du contrôle de foule a été étudiée pour le canton de Berne ?
3. Combien de fois les armes à létalité réduite ont été utilisées dans le canton ces dix dernières années pour le contrôle de foule et combien de personnes ont été blessées en raison de l'utilisation d'armes à létalité réduite, notamment de balles en caoutchouc ?
4. Est-ce que l'investigation de la Commission de gestion au sujet de des balles en caoutchouc a mené à une régulation plus stricte de leur utilisation ?

Motivation de l'urgence : vu que le besoin de manifester est très présent et que d'autres événements de ce type peuvent probablement se reproduire dans un avenir proche, nous avons besoin de réponses rapidement.

Destinataire
– Grand Conseil

³ Le Temps, article du 29 juin 2023, « Le débat est relancé sur l'utilisation des fusils à balles de caoutchouc en Suisse », par Boris Busslinger (lien)